

308

QUES15.1

Le 29 octobre 2014

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

Madame Rita Leblanc
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Nous apportons par la présente certains éléments de réponse aux questions que vous avez adressées au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans votre lettre du 22 octobre 2014.

Tout d'abord, il nous apparaît important de mentionner qu'il nous est difficile de proposer des éléments de réponse précis pour des questions d'ordre général posées en l'absence d'un projet concret d'exploration avancée ou d'exploitation uranifère qui serait soumis à une procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Un tel projet ferait alors l'objet d'une étude rigoureuse et approfondie de ses impacts potentiels sur, notamment, la faune, la flore et tous les écosystèmes présents dans son milieu d'implantation. En effet, toute réponse dépend de la nature du projet et de son contexte physique, biologique, socio-culturel et économique d'insertion.

Par ailleurs, pour tout élément de réponse portant sur les impacts écotoxicologiques généraux reconnus dans la littérature scientifique pour l'uranium et ses descendants, des présentations publiques ont été faites et des documents ont été produits et déposés à la commission par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) relevant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) (voir BAPE filière uranifère, INFO3). Ceci concerne l'ensemble des questions, mais plus particulièrement les questions c), d) et e) qui portent sur la contamination des organes chez les mammifères et les oiseaux, la sensibilité à la contamination des espèces sédentaires vs. migratrices et sur les restrictions possibles à l'alimentation. De manière générale, le MFFP est d'avis que les experts du MDDELCC qui ont produit ces documents sont actuellement les plus aptes à interpréter les données existantes et à modéliser les risques dans le cas de futurs projets.

En outre, le MFFP comprend que l'élaboration de modèles qui permettent de circonscrire les risques liés à l'alimentation a aussi fait l'objet d'une demande de la commission auprès des responsables en santé publique. L'élaboration de tels modèles devrait permettre d'apporter les éléments de réponse pertinents à la question e).

Concernant la question a) portant sur les impacts potentiels des activités uranifères sur la faune du Nunavik, en excluant les aspects liés à l'écotoxicologie et à la contamination, les éléments de réponse ont été abordés et discutés dans le cadre de présentations faites par le MFFP aux audiences publiques. Ces impacts sont d'ordre théorique et peuvent potentiellement être associés à tout projet de développement minier. Une fragmentation des habitats par la construction de chemins, un colmatage de frayères occasionné par la sédimentation générée par des traverses de cours d'eau, une augmentation du prélèvement liée à l'afflux important de travailleurs et à l'ouverture de voies d'accès, les risques d'introduction d'espèces invasives, le dérangement de la faune pendant les périodes de construction et d'opération, sont, de manière non exhaustive, des conséquences potentielles pouvant être liées au développement minier. De tels éléments seront considérés dans le développement des projets et dans le cadre des procédures d'évaluation et d'examen des impacts afin que d'éventuels effets négatifs soient évités ou atténués, voir compensés.

Concernant la question b) qui porte sur les espèces fauniques les plus sensibles aux activités uranifères, des éléments de réponse en lien avec une augmentation potentielle du prélèvement ont déjà été transmis à la commission par courriel le 29 septembre 2014. Des risques de surexploitation par la chasse ou la pêche pourraient exister dans le cas du gros gibier ou dans le cas des espèces de poisson d'intérêt sportif. Advenant de telles situations, des mesures de gestion et de protection de la faune seraient mises en place rapidement. Autrement, la sensibilité de chacune des espèces présentes dépendra de l'ampleur et de la nature des projets proposés et devra être évaluée au cas par cas.

Enfin, le MFFP désire insister sur le fait qu'advenant le dépôt de tout projet lié à la filière uranifère au Québec, il assumera ses responsabilités à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la faune. Il émettra les avis nécessaires en collaboration, le cas échéant, avec le MDDELCC et les autres ministères et organismes concernés.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



François Martin, biologiste M.Sc.
Représentant du ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs